

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-5-3

N° applicatif 3723

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Protection maternelle et infantile

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE DELEGUES ANNEE 2022

Résumé : Pour l'année 2022, il est proposé d'accorder une participation financière de 800 978 euros pour assurer le fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Lors de sa session budgétaire du 28 mars 2022, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé par délibérations n° CD-2022-2-5-1, n° CD-2022-2-8-3 et n° CD-2022-2-8-5 un crédit de 801 000 € en autorisation d'engagement pour participer financièrement au fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) adossés à des centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial (MFPF) du Bas-Rhin.

Au titre de l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique, la planification familiale est une mission obligatoire de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention de la CeA s'articule autour de douze CPEF. Deux d'entre eux relèvent directement de la Collectivité européenne d'Alsace : Colmar Messimy et Mulhouse Fonderie. Neuf autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG. Un CPEF est géré par l'association du MFPF 67 à STRASBOURG.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces 10 CPEF et fixent les différents temps de travail des professionnels (médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales, conseillères conjugales et secrétaires) affectés à ces missions.

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales, des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées sociales et des entretiens nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).

En parallèle, les actions de prévention à l'extérieur des centres ont largement été développées sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, en établissements spécialisés et auprès d'adultes relais.

Les CPEF réalisent tous les ans près de 14 000 consultations individuelles auprès des jeunes en Alsace. Les motifs de consultations sont majoritairement liés à la prévention des grossesses non désirées, mais concernent également les autres risques liés à la sexualité: infections transmissibles ou violences liées au genre. Les interventions collectives préventives en santé sexuelle s'adressent aux jeunes des collèges et lycées avec un focus sur les classes de 3ème. Le but est de rencontrer tous les jeunes d'une tranche d'âge, de les informer de l'existence des lieux de ressources et de consultations proches de chez eux, en relayant la politique de prévention de la CeA. En moyenne, près de 30 000 jeunes bénéficient de ces interventions collectives chaque année.

La participation de la Collectivité au profit des dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à des centres hospitaliers et au MFPF nécessite des crédits d'un montant total de 800 978 € répartis entre chaque bénéficiaire, selon le détail précisé en annexe, et seront prélevés sur l'opération P112O001 (65-6568-411).

La Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 25 avril 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à neuf centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial du Bas-Rhin pour un montant total de 800 978 euros, selon le détail précisé en annexe au présent rapport,
- D'autoriser le versement trimestriel des participations financières dues aux dix Centres de Planification et d'Education Familiale adossés à neuf centres hospitaliers et au Mouvement Français du Planning Familial du Bas-Rhin,

- De prélever les crédits sur l'imputation suivante sous réserve du vote de la décision modification N°1 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P112	P112O001	P112E05	T01	(2463) 65-6568-411	800 978 €
TOTAL					800 978 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY